

COMMUNE DE GAINNEVILLE

SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget est voté par le conseil municipal et peut être consulté en mairie dans les 15 jours suivants son adoption.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité:

- d'un côté, la section de fonctionnement pour assurer la gestion des affaires courantes,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	5 888 121,03 €	2 350 111,00 €
Reports N - 1	0,00 €	3 538 010,03 €
TOTAL	5 888 121,03 €	5 888 121,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement consolide et construit l'avenir.

La section d'investissement permet de valoriser le patrimoine communal et de développer les projets de la ville à moyen ou long terme.

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	4 413 300,00 €	4 872 522,66 €
Restes à réaliser	917 047,55 €	500 000,00 €
Reports N - 1	42 175,11 €	0,00 €
TOTAL	5 372 522,66 €	5 372 522,66 €

DETAIL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Dotations et participations	335 608,00 €
Impôts et taxes	1 794 973,00 €
Produits des services: cantine, périscolaire, spectacles, salle du village, occupation du domaine public...	112 680,00 €
Autres produits: dont les loyers et remboursement SIVHE	106 850,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	2 350 111,00 €
Résultat antérieur reporté	3 538 010,03 €
TOTAL DES RECETTES	5 888 121,03 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Charges à caractère général	911 185,00 €
Charges de personnel	1 096 100,00 €
Autres charges gestion courante	200 878,00 €
Interêts de la dette	64 500,00 €
Fonds de péréquation intercommunal	26 861,00 €
Charges exceptionnelles	475,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 299 999,00 €
Opérations d'ordre: transfert sections	11 100,00 €
Virement à la section d'investissement	3 577 022,03 €
TOTAL DES DEPENSES	5 888 121,03 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Deux types de recettes coexistent :

.Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),

.Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Dotations: FCTVA / Taxe d'aménagement	86 000,00 €
Produit de cessions d'immobilisations	175 000,00 €
Subventions équipements	160 000,00 €
Subventions opérations	889 177,97 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	1 310 177,97 €
Opérations d'ordre: transfert sections et patrimoniales	26 100,00 €

Excédents d'investissement capitalisés	459 222,66 €
Virement de la section de fonctionnement	3 577 022,03 €
TOTAL DES RECETTES	5 372 522,66 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles concernent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Remboursement d'emprunts	216 000,00 €
Dépenses d'équipements et étude	153 694,35 €
Rachat centre sportif	750 000,00 €
Opération extension de la bibliothèque	125 200,00 €
Opération création d'une maison de santé	3 861 000,00 €
Opération vidéoprotection et contrôle d'accès	98 000,00 €
Opération aire de jeux tranche 2	62 000,00 €
Opération photovoltaïque école	49 453,20 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	5 315 347,55 €
Opérations d'ordre: transfert sections	15 000,00 €
Résultat antérieur reporté	42 175,11 €
TOTAL DES DEPENSES	5 372 522,66 €

DEPENSES PAR SERVICES (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

AMENAGEMENT TERRITOIRE, URBANISME, ECONOMIE, SECURITE PUBLIQUE	13 257,00 €
SOLIDARITE SENIORS, LOGEMENTS, SANTE	29 100,00 €
PATRIMOINE, CADRE DE VIE, ACCESSIBILITE, MOBILITE, DEVELOPPEMENT DURABLE	464 850,35 €
CULTURE	71 600,00 €
COMMUNICATION ET DEMOCRATIE LOCALE	33 550,00 €
AFFAIRES SCOLAIRES ET ENFANCE	259 395,80 €
JEUNESSE	15 777,00 €
SPORTS, ASSOCIATIONS, ANIMATIONS	93 585,00 €
EVENEMENTS COMMUNAUX, CEREMONIES, SALLE DES FETES	15 225,00 €
TOTAL DES DEPENSES PAR SERVICES	996 340,15 €

CONCLUSION

Toujours aussi déterminée à offrir aux Gainnevillais un espace de vie agréable et dynamique, malgré un contexte financier national dégradé, la municipalité a élaboré ce nouveau budget avec réalisme tout en maintenant son engagement et sa volonté de reconstruire l'avenir de la commune.

Fruits d'une réflexion menée en début de mandat, des projets vont se concrétiser en 2025. Le chantier du pôle de santé va prendre son envol pour permettre l'accueil de professionnels de santé indispensables à la population gainnevillaise. L'ancien centre sportif du HAC va pouvoir écrire une nouvelle page de son avenir et ancrer la commune dans sa transition énergétique. La culture ne sera pas en reste avec des travaux d'agrandissement prévus à la bibliothèque et l'organisation d'un premier festival de la BD rayonnant sur la baie de Seine. Les actions en faveur de la jeunesse (aide au permis de conduire, emplois saisonniers, activités de loisirs ...) et de nos anciens (activité et temps de convivialité) se poursuivront pour favoriser le soutien et le lien social. Les efforts se maintiendront pour conserver les équipements communaux en bon état de fonctionnement au service des Gainnevillais. Le budget 2025, établi avec sérieux et ambition, reste tourné vers l'avenir de la commune.